

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le quatorzième (14^e) jour de janvier 2020, à 19 h 30, au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Carole Hubert-Ruel, conseillère

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2020-01-01

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2019
- 06 Adoption des états financiers au 31 décembre 2019
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Adoption du règlement numéro 264-2019 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception
- 09 Adoption du règlement numéro 298-2019 sur la gestion contractuelle
- 10 Adoption du règlement numéro 190-97-2019 portant sur le traitement des élus
- 11 Présentation d'une demande au programme « Placement Carrière-été »
- 12 Paiement de la cotisation annuelle à l'ADMQ
- 13 Paiement du décompte n° 1, remplacement de l'émissaire pluvial, route 153
- 14 Relais pour la vie
- 15 Proposition de travail — analyse de la vulnérabilité des puits
- 16 Travaux d'entretien — branche n° 5 du cours d'eau Brouillette
- 17 Refinancement d'un montant de 575 000 \$ — accepter la soumission
- 18 Résolution de concordance et de courte échéance, relativement à un emprunt par billet au montant de 575 000 \$
- 19 Affaires diverses :
 - . 1 dérogation mineure, 1290 rang Saint-Pierre Sud
 - . 2 congrès COMBEQ
 - . 3 budget 2020 de l'OMH de Mékinac
 - . 4 programme PPASEP
 - . 5 contrat Maheu&Maheu
 - . 6 démission d'un représentant municipal sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville
- 20 Questions :
- 21 Levée de la séance

– Adoptée –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

2020-01-02

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019.

— Adoptée —

04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

2020-01-03

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019.

— Adoptée —

05 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2019

2020-01-04

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en décembre 2019 pour un montant de 9 387,64 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 décembre 2019 pour un montant de 57 912,28 \$. D'approuver les salaires nets versés en décembre pour un montant de 17 288,19 \$.

— Adoptée —

06 Adoption des états financiers au 31 décembre 2019

2020-01-05

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 décembre 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 décembre 2019.

— Adoptée —

07 Correspondance (résolutions)

- .1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : demande d'autorisation — programme de contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Shawinigan de 2020 à 2022
- .2 Festi-Volant : demande de participation « Défi des municipalités »
- .3 Commission de protection du territoire agricole : désistement dans une demande de révision à la suite de la vente des lots (succ. Roland Gervais)
- .4 Société d'habitation du Québec : budget révisé 2019 - OMH de Mékinac
- .5 Âge d'Or de Hérouxville : remerciement pour la contribution de la municipalité au repas de Noël

08 Adoption du règlement numéro 264-2019 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception

2020-01-06

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le règlement numéro # 264-2019, règlement établissant les différents taux de taxes sur la valeur foncière, les tarifs de compensation et les conditions de perception pour l'année 2020.

— Adoptée —

09 Adoption du règlement numéro 298-2019 sur la gestion contractuelle

2020-01-07

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 21 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C. M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 298-2019 sur la gestion contractuelle.

— Adoptée —

10 Adoption du règlement numéro 190-97-2019 portant sur le traitement des élus

2020-01-08

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T -11 001), la Municipalité de Hérouxville (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 7 février 2011, un règlement fixant la rémunération de ses membres ;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier le règlement numéro 190-97-2011 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 10 décembre 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 10 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présent à la séance d'adopter le règlement numéro 190-97-2019.

— Adoptée —

11 Présentation d'une demande au programme « Placement Carrière-été »

2020-01-09

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada, été 2020. Que Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Monsieur Bernard Thompson, maire sont autorisés au nom de la Municipalité de Hérouxville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada. Le but de cette demande est d'assurer un suivi au niveau de la culture à Hérouxville. QUE ce conseil autorise les représentants du « Comité des Loisirs de Hérouxville », à présenter une demande pour l'emploi de ses moniteurs dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada. Que Madame Carole H. Ruel, trésorière pour le comité des loisirs, est autorisée à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

— Adoptée —

12 Paiement de la cotisation annuelle à l'ADMQ

2020-01-10

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020. Le coût est de 477 \$ pour la cotisation et 375 \$ pour l'assurance responsabilité, taxes en sus.

— Adoptée —

13 Paiement du décompte n° 1, remplacement de l'émissaire pluvial, route 153

2020-01-11

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 1 (décompte progressif) de la compagnie « Les Excavations Jovanex inc. » et de payer la somme de 69 506,12 \$, taxes incluses, pour le projet de remplacement de l'émissaire pluvial, route 153.

– Adoptée –

14 Relais pour la vie

2020-01-12

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de verser une contribution de 200 \$ au Relais pour la vie qui aura lieu sur notre territoire, le 29 février 2020.

– Adoptée —

15 Proposition de travail — analyse de la vulnérabilité des puits

2020-01-13

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'accepter la proposition de travail de la compagnie « Akifer » pour l'analyse de la vulnérabilité des puits de la Paroisse de Hérouxville. Le coût est de 7 300 \$, taxes en sus.

– Adoptée –

16 Travaux d'entretien — branche n° 5 du cours d'eau Brouillette

2020-01-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville a reçu une demande de la part de M. Alain Naud en date du 11 novembre 2019 pour faire effectuer des travaux d'entretien de la Branche n° 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette ;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée au niveau local et le responsable régional des cours d'eau ont inspecté les lieux le 26 novembre 2019 et que les conclusions du rapport produit le 11 décembre 2019 étaient favorables à la réalisation des travaux, mais qu'il n'y avait pas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projetés sur le Branche n° 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu (à l'unanimité) que :

Ce conseil appuie la demande de travaux ainsi que le rapport d'analyse sommaire de la demande d'intervention dans ledit cours d'eau en date du 11 décembre 2019 recommandant la réalisation des travaux d'entretien du Branche n° 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette dans la municipalité de Hérouxville ;

Ce conseil demande à la M.R.C. de Mékinac de conclure une entente avec la Municipalité de Hérouxville afin que lui soit confiée

la gestion des travaux d'entretien du Branche n° 5 (Parent) du cours d'eau Brouillette en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

— Adoptée —

17 Refinancement d'un montant de 575 000 \$ — accepter la soumission

2020-01-15

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 575 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C- 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C- 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

59 400 \$	2,740 00 %	2021
61 100 \$	2,740 00 %	2022
62 800 \$	2,740 00 %	2023
64 400 \$	2,740 00 %	2024
327 300 \$	2,740 00 %	2025

Prix : 100,000 00

Coût réel : 2,740 00 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 400 \$	2,100 00 %	2021
61 100 \$	2,150 00 %	2022
62 800 \$	2,250 00 %	2023
64 400 \$	2,300 00 %	2024
327 300 \$	2,400 00 %	2025

Prix : 98,507 00

Coût réel : 2,759 13 %

3 -CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

59 400 \$	2,775 00 %	2021
61 100 \$	2,775 00 %	2022
62 800 \$	2,775 00 %	2023
64 400 \$	2,775 00 %	2024
327 300 \$	2,775 00 %	2025

Prix : 100,000 00

Coût réel : 2,775 00 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 575 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 270-2003, 277-2007 et 295-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

— Adoptée —

18 Résolution de concordance et de courte échéance, relativement à un emprunt par billet au montant de 575 000 \$

2020-01-16

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 575 000 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
270-2003	217 400 \$
277-2007	90 900 \$
295-2018	266 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D- 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 277-2007 et 295-2018, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL TREMBLAY

APPUYÉ PAR : MME DIANE JACOB

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	59 400 \$	
2022.	61 100 \$	
2023.	62 800 \$	
2024.	64 400 \$	
2025.	66 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	261 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 277-2007 et 295-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

— Adoptée —

19 Affaires diverses :

. 1 dérogation mineure, 1290 rang Saint-Pierre Sud

2020-01-17

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a fait l'objet de discussion à la rencontre du comité consultatif d'urbanisme le 11 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro 21-12-19 recommandant le refus de l'augmentation d'unité animale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le demandeur devra respecter la norme pour la garde de chevaux au 1290, rang Saint-Pierre Sud (3 chevaux maximum).

— Adoptée —

. 2 congrès COMBEQ

2020-01-18

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'autoriser Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe, à assister au congrès de la Corporation

des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2020 à La Malbaie. Le coût de l'inscription est de 630 \$, taxes en sus.

— Adoptée —

. 3 budget 2020 de l'OMH de Mékinac

2020-01-19

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2020 de l'OMH de Mékinac. Que la Municipalité de Hérouxville accepte de payer sa contribution au déficit. Cette résolution est conditionnelle à l'acceptation desdites prévisions budgétaires par la Société d'habitation du Québec.

— Adoptée —

. 4 programme PPASEP

2020-01-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

QUE madame Chantal Paillé, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

— Adoptée —

. 5 contrat Maheu&Maheu

2020-01-21

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de confier le service de gestion parasitaire pour une année complète commençant en janvier 2020 à la compagnie Maheu&Maheu. Le montant de l'entente est de 2265,90 \$, taxes en sus avant l'escompte.

— Adoptée —

. 6 démission d'un représentant municipal sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville

2020-01-22

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la démission de M. Michel Tremblay qui agissait à titre de représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville.

— Adoptée —

20 Questions

- .1 dérogation mineure
- .2 périmètre urbain

21 Levée de la séance

2020-01-23

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de lever la séance à 20 h 10.

— Adoptée —